N°D2025_10_65

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 22 OCTOBRE 2025

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 04/10/2022, visée en Préfecture le 14/10/2022;

- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en date du 23.03.2021 l'autorisant à signer la décision;

- Vu les articles R. 2185-1 et R. 2185-2 du Code de la Commande Publique ;

- Vu la consultation lancée le 22/07/2025 pour la création, la fourniture et pose de panneaux d'information de type relais information services et de mobilier sur les itinéraires de véloroutes;

- Considérant la nécessité de mutualiser les besoins entre les différents services ;

- Considérant qu'il s'agit d'un motif d'intérêt général justifiant de déclarer la procédure sans suite - pour le Lot 5 - Fourniture et pose de compteurs de fréquentions vélo;

DÉCIDONS

Article 1 :

La consultation lancée pour la création, la fourniture et pose de panneaux d'information de type relais information services et de mobilier sur les itinéraires de véloroute - Lot 5 - Fourniture et pose de compteurs de fréquentions vélo; est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général,

Article 2 :

Une nouvelle consultation sera lancée sur la base d'un dossier de consultation des entreprises éventuellement modifié pour le Lot 5 - Fourniture et pose de compteurs de fréquentions vélo.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 22 octobre 2025

Le Vice-président

Jérôme MAZET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE ★(05)★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Transmis en Préfecture le : 28.10.25
Publié ou notifié le : 28.10.25

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2025_10_65**
Objet :	**MAPA - La consultation lancée pour la création, la fourniture et pose de panneaux d?information de type relais information services et de mobilier sur les itinéraires de véloroute - Lot 5 ? Fourniture et pose de compteurs de fréquentions vélo; est déclarée sans suite pour motif d?intérêt général,**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-10-22 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20251022-D2025_10_65-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20251022-D2025_10_65-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_4122.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20251022-D2025_10_65-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	55.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 octobre 2025 à 15h39min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 octobre 2025 à 15h39min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2025 à 15h39min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 octobre 2025 à 15h48min30s	Reçu par le MI le 2025-10-28